



Controle fiscale - erreur de redaction

Par **MAX75**, le **16/02/2013** à **16:48**

Bonjour,

Mon entreprise à fait l'objet d'un controle fiscal.

Le controle se solde par redressement.

Sauf que lors de la redaction de la synthese le controleur à fait une faute de frappe en mettant un autre nom d'une autre société sur une partie du redressement.

Sachant qu'on a depaser le delai de contestation d'un mois.

Peut remettre en cause ce redressent par rapport à l'erreur de frappe survenu ?

Merci